

BELIRIS

Initiative : 4.1.58.1. Réaménagement des abords de l'ancienne gare de Laeken, comprenant la réalisation d'une voie cyclo-piétonne et la réalisation d'un potager collectif dans le cadre du contrat de quartier durable « Bockstael » à Bruxelles

PROCES-VERBAL N° 05 – Réunion de démarrage de la phase avant-projet définitif
DATE DE LA REUNION 20.02.2020
PROJET Réalisation des abords de l'ancienne gare de Laeken
DATE D'ENVOI 26.02.2020
NOM DE REFERENCE ABORDS GARE DE LAEKEN

(Abréviations PV) Intervenants	
(MO) BELIRIS	
(VDB) Contrat de quartier durable Bockstael	
(DRU) Direction de la Rénovation Urbaine	
(ATU) Aménagement du Territoire et Urbanisme	
(DMS) Direction des monuments et sites	
(INFRABEL)	
(BE) <u>Architectes :</u> Association momentanée MSA / NEY & Partners	
(PAY) Paysage & participation	
(ARIES) Expertise sols	
(PERDAENS) Expertise géomètre	

X : présent.
A : Absent
E : excusé.
O : présence ponctuelle

Ce procès-verbal est considéré comme lu et approuvé par tous les intervenants sauf corrections émises dans les 7 jours et jusqu'à la réunion suivante, au stade avant-projet.

BELIRIS

Initiative : 4.1.58.1. Réaménagement des abords de l'ancienne gare de Laeken, comprenant la réalisation d'une voie cyclo-piétonne et la réalisation d'un potager collectif dans le cadre du contrat de quartier durable « Bockstael » à Bruxelles

	REMARQUE(S) PV PRECEDENT
	Nihil
I.	OBJET DE LA REUNION <ul style="list-style-type: none"> • Réunion de redémarrage du projet pour la phase avant-projet définitif.
II.	PROJET <ul style="list-style-type: none"> - <u>Budget :</u> - VDB a donné son accord pour prendre en charge le supplément de budget travaux. VDB précise qu'il n'y a pas de ventilation du budget entre les différents services actuellement. Le solde budgétaire sera à charge de « VDB », il n'est donc pas nécessaire de le spécifier (marché conjoint travaux). - <u>Serre :</u> <ul style="list-style-type: none"> - VDB annonce qu'une mission d'étude a été lancée par le cabinet développement durable concernant la serre pour les aspects programmatiques. - VDB précise que les espaces verts soutiennent le projet et pourront donner leur avis en ce qui concerne les techniques et l'entretien. - VDB demande de trouver une solution pour limiter l'emprise de la serre à la Parcelle SNCB. La superposition du plan de bornage à celui du projet côté serre a été faite par AR et présentée en réunion. Le projet sera adapté par AR et PAY pour limiter l'emprise de la serre à 500m2. VDB précise que l'emprise actuelle sur la parcelle Infrabel peut être conservée en zone potagère en pleine terre ou semi couverte (auvent par exemple). L'objectif est de créer un élément qui ne mette pas en péril la conservation de la serre au cas où la parcelle d'Infrabel devrait être libérée. - <u>Sols :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Dépollution et transports des terres polluées : MO et VDB demandent de bien vérifier avec Ariès ce qu'il sera possible de faire avec les terres polluées et l'éventuelle réutilisation sur une autre parcelle (remblai pour la piste cyclable par exemple). La possibilité d'une mise en pleine terre d'une partie du potager dans la serre ou l'extérieur de celle-ci doit également être privilégiée si cela est possible. - <u>Mobilité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - VDB souhaite que la piste cyclo-piétonne soit maintenue comme telle. Elle ne correspondra pas aux volontés actuelles d'un tronçon RER vélo. L'asphalte ne sera donc pas de couleur ocre. - L'accès vers la rue Princesse Clémentine sera conservé pour rejoindre la piste cyclo-piétonne. AR vérifiera le rayon de giration vers le garage du 1 Rue Princesse Clémentine.
	TRANSMISSION D'INFORMATIONS <ul style="list-style-type: none"> - MO a fourni le planning mis à jour par mail.
III.	ORGANISATION PLANNING <ul style="list-style-type: none"> - En accord avec BE le lancement de la phase avant-projet définitif a été fixé au 17 Février 2020. - Le dossier de l'avant-projet définitif sera envoyé le lundi 16 Mars 2020. - MO fera des propositions de dates pour la présentation de l'avant-projet définitif au comité d'avis.